



NOVEMBRE 2011

Bulletin d'information

Edito du Président (Martinho RODRIGUES)	1 - 2
Euromet à Annecy (Bart RAYMAEKERS)	2
La formation DE JEPS Canyon (Nicolas BERLAND)	3
Le CF SNPSC et le recyclage Canyon (Pierre-Bernard LAUSSAC)	3 - 4
L'attestation de qualification en vue de l'obtention du DE JEPS Canyon (Martinho RODRIGUES)	4 - 5
Résultat du test du nœud de « Y » à base de chaise double (Christian BOUILHOL)	6

EDITO du Président (Martinho RODRIGUES)

Le SNPSC se porte bien. Au cours de ces dernières années, l'effort soutenu de structuration a porté ses fruits. Maintenant, il reste à pérenniser ces acquis et maintenir ce bon niveau de services.

Cela fait plus de sept ans que nous avons créé le poste de secrétaire salarié. Depuis cette date, c'est Muriel GALMOT qui remplit cette fonction libérant du temps précieux pour les dirigeants bénévoles du SNPSC qui peuvent ainsi s'employer à des tâches plus techniques ou purement politiques. Depuis l'embauche de notre secrétaire sur un poste à mi-temps, le volume d'activité du SNPSC a été au moins multiplié par trois. Cette augmentation d'activité est en partie liée à la charge de travail générée par la réforme des certifications de notre filière, décidée par l'état (mise en place d'une LPS spéléologie, création du DE JEPS mention canyonisme, fin du BEES 1^{er} degré option spéléologie programmée pour 2013, création du DES JEPS mention spéléologie et chantier en cours du DE JEPS mention spéléologie).

Pour anticiper un possible désengagement de l'état français en ce qui concerne la formation et la certification des professionnels du plein air, ainsi que pour pouvoir répondre à des besoins en formation professionnelle continue des éducateurs sportifs de notre branche, nous avons créé il y a trois ans déjà le Centre de Formation du SNPSC (le CF SNPSC) Depuis sa création, c'est Norbert AUMASSON qui est le président de cette association. La toute première session de formation a traité des techniques adaptées aux câbles et à leur usage. Pour que cet important outil syndical fonctionne, nous avons injecté quelques crédits de lancement et courant 2011, nous avons décidé de créer un poste de directeur technique à temps partiel. Ce fût une riche idée qui porte déjà ses fruits. C'est Pierre-Bernard LAUSSAC qui occupe ce poste. Le Directeur Technique a entre autres comme tâche de développer des partenariats avec des entreprises ayant un lien direct avec notre discipline, dans le but de trouver des ressources économiques pour le syndicat. Son poste lui confère également le suivi des formations d'état et les relations avec le CREPS de Vallon Pont d'Arc. Ce poste de Directeur Technique est évolutif et a un coût assez élevé, mais il est indispensable pour que le SNPSC puisse continuer à remplir pleinement sa mission.

Le dernier stage de formation professionnelle continue (recyclage canyon) organisé par le Centre de Formation du SNPSC, a connu un véritable succès. Les 16 stagiaires ayant participé à cette formation ont apprécié l'intérêt et la qualité des interventions. Ils s'accordent tous pour reconnaître l'importance que revêt la formation professionnelle continue et nous encourageant à programmer d'autres stages.

Malgré cet accroissement d'activité, le bilan financier du SNPSC est bon. Pour éviter d'avoir à augmenter le montant de vos cotisations afin de financer ces nouvelles charges, nous avons fait diminuer substantiellement certains frais de fonctionnement. Maintenant, nous faisons la plupart de nos réunions par audio-conférence (par téléphone) économisant ainsi d'importants frais de déplacement. La recherche d'annonceurs et la vente d'espaces publicitaires dans le bulletin d'information et sur le site Internet du SNPSC ont également permis de subvenir à ces nouvelles dépenses. De cette manière, nous avons également pu financer l'augmentation du temps de travail sur le poste de secrétaire qui est passé d'un mi-temps à presque deux tiers de temps de travail mensuel.

Lors de l'Assemblée Générale du 10 décembre 2011, je vous donnerai des précisions quant à l'état d'avancement des chantiers des DE JEPS canyonisme et spéléologie. Je répondrai ensuite à toutes vos questions pour vous tenir correctement informés à ces sujets.

Au moment de la présentation du bilan moral, je vous confirmerai aussi mon souhait de céder ma place au poste de président du SNPSC. Il est temps que quelqu'un d'autre prenne le relais. A l'occasion de cette assemblée générale, vous aurez à élire un nouveau Comité Directeur au sein duquel sera à son tour élu le prochain président du SNPSC. J'ai eu beaucoup de plaisir à occuper cette fonction et à vous représenter pendant ces cinq dernières années. Je suis satisfait du résultat, mais également un peu fatigué car toutes les négociations avec les autres professionnels, les autres syndicats et l'administration, ne sont pas simples. Je savais déjà, avant d'occuper ce poste, combien « vivre en démocratie » était un combat de tous les jours. J'ai quand même réussi à faire des découvertes quant aux rouages du pouvoir et à la trop importante place qu'occupe le lobbying dans ce système.

Je vous donne donc rendez-vous à l'AG, en Ardèche, dans un très chouette petit village accessible uniquement à pied. Rassurez-vous, la marche à pied n'excède pas 300m. Allez courage...

Euromeet à Annecy (Bart RAYMAEKERS)

En route vers une harmonisation européenne.

Certes la route est encore longue, mais les premiers pas se sont faits à Annecy le 4 octobre dernier.

Un groupe de travail créé à l'occasion de la rencontre internationale des professionnels de canyon va se pencher sur « les compétences minimales » qui doivent être acquises dans une formation professionnelle reconnue.

Une fois que ces « compétences minimales » seront définies et acceptées par les différents pays européens, la reconnaissance d'un diplôme étranger deviendra envisageable sans test d'aptitude (LPS).

Aujourd'hui on peut dire que c'est seulement la France et l'Espagne qui proposent des véritables formations professionnelles reconnues dans leur pays.

Après la France il est probable que l'Espagne aussi va imposer un test d'aptitude.

Une harmonisation entre les deux pays est alors souhaitable si les nouveaux Diplômés d'Etat canyonisme français veulent travailler en Espagne sans contrainte est vice-versa.



www.croque-montagne.fr

**Tarif préférentiel
pour les membres
du SNPSC**

**SAINT JEAN EN ROYANS
PONT EN ROYANS
04 75 48 26 64**

Magasin de sport
Spéléo Escalade
Canyon Via ferrata
Trail Running Randonnée
Ski randonnée nordique

La Formation DE JEPS Canyon (Nicolas BERLAND)

La formation au DEJEPS Canyonisme est en cours !

Du 5 au 9 septembre derniers a eu lieu la vérification des exigences préalables et le positionnement des candidats à cette formation. A l'issue de cette semaine, 38 stagiaires sont entrés en formation au CREPS Sud Est, site de Vallon Pont d'Arc.

Le dispositif prévoyant des allègements voire des dispenses de certains modules ou UC (unités capitalisables), tous ne sont pas présents à chaque module de formation, même si certains ont demandé à suivre certaines parties de la formation malgré les allègements proposés (on parle de renforcement). Les effectifs varient donc de 12 à 38 stagiaires en fonction des modules ou des certifications.

La formation a donc démarré le 17 octobre par le module « Perfectionnement technique et sécurité », qui s'est déroulé dans le Vercors et les Hautes Alpes. A l'issue de ce module, une certification a permis de vérifier les compétences des stagiaires en « gestion de course technique et engagée » en équipe (et non en encadrement). Sur 35 présents, on note 30 admis pour 5 refusés. Ces derniers peuvent cependant continuer le cursus et pourront se présenter à un rattrapage au printemps.

Le module suivant « Prévention, assistance, secours », s'est déroulé à Vallon Pont d'Arc du 7 au 11 novembre. Au programme, des techniques de secourisme, de mise en attente, d'auto-secours, d'évacuation de blessé, d'assistance et de dégagement. De la même manière, une certification de dernier jour sur ces techniques. 36 présents, 30 admis et 6 refusés.

Cet hiver, les stagiaires suivront les modules des UC 1 et 2 au chaud en salle et repartiront sur le terrain dès le mois d'avril pour des modules d'enseignement, de perfectionnement et de technologie.

Mi-mai aura lieu la « Vérification des exigences préalables à la mise en situation pédagogique » (VEP MSP) qui permettra de vérifier si les stagiaires sont aptes à commencer leur stage professionnel en situation d'encadrement.

Après avoir activement participé à la mise en place de ce nouveau diplôme, le SNPSC reste présent sur les certifications où il est systématiquement représenté. Davantage d'informations pourront vous être données au cours de l'AG par les représentants du syndicat et du centre de formation.

Le CF SNPSC et le recyclage Canyon (Pierre-Bernard LAUSSAC)

Recyclage canyon septembre 2011

Du 19 au 21 septembre a eu lieu à l'AFRAT d'Autrans le second recyclage canyon à destination des BEES spéléo/canyon.

Sur ces trois jours 16 participants étaient présents. En tant qu'organisateur, je tiens à les remercier de leur présence. Je m'excuse aussi pour les syndiqués que je n'ai pu accepter sur le stage du fait du grand nombre de demandes. En effet, pour des raisons qualitatives, le CF a la volonté de ne pas trop charger les sessions. C'est pourquoi, deux autres sessions sont prévues en 2012. Les dates seront fixées à l'AG du 10 décembre prochain.

Quant à l'obtention du DEJEPS Canyonisme par la voie de l'équivalence, les actuels titulaires du BEES spéléo/canyon ont 5 ans à partir du 30 juin 2011 pour en faire la demande. Ceux qui ne répondent pas d'emblée aux critères de délivrance de l'attestation de qualification utile pour se voir délivrer le nouveau diplôme, pourront suivre un recyclage canyon afin de valider les compétences exigées et déposer le dossier de demande du tout nouveau DE JEPS canyon. A raison de deux recyclages par an, il semble que tous les syndiqués peuvent être en mesure d'obtenir par équivalence ce nouveau diplôme dans les délais autorisés.

Ces trois jours ont été, encore une fois riches d'échanges et d'apports entre les participants. Je vous avoue mon angoisse à la lecture des noms des 16 participants : Beaucoup possédaient une grosse expertise en la matière, certains ont été formateurs de BE, tous avaient de grandes gueules et la voix grave...

Au final, le stage s'est remarquablement bien passé. L'accueil fourni par Claire à l'AFRAT a été apprécié et appréciable.

Le programme fut le suivant :

J1	J2	J3
Travail technique en falaise (techniques d'encadrement et d'intervention)	- Présentation du Spéléo Secours Isère -Expertise en canyon (canyon de l'Alloix)	Secourisme appliqué dans le canyon du Furon. Intervention du PGHM, CRS Alpes et du Docteur France Rocourt.
Soirée : Par groupe, réflexion sur une thématique	Soirée Débat sur la pratique canyon	Débriefing, retour maison

La journée secourisme appliquée a été fort appréciée. Celle-ci a été découpée en trois parties :

1-Présentation du métier de secouriste, mission de service public, rôle d'un officier de PJ lors d'un accident (enquête...)...

2-Conduite à tenir lorsque l'hélicoptère arrive sur zone (mise à l'abri du groupe, geste à connaître, terme à connaître dans le cas où le professionnel guide le pilote, hélitreuillage...)

3-Secourisme appliqué : Par petit groupe, les participants tournaient sur 3 ateliers :

- Gestion d'une chute avec suspicion de colonne touchée : Immobilisation, déplacement de la personne
- Comment remettre une luxation d'épaule : les gestes à connaître
- Comment immobiliser une cheville : Utilisation d'une atèle

Un compte-rendu sera publié dans quelques temps et sera consultable sur le site Internet du Syndicat. Dans un premier temps, vous pouvez consulter le compte-rendu du stage canyon qui s'est déroulé dans les Pyrénées au mois de mai dernier.

A propos du CF

Le Centre de formation du SNPSC organise des stages toute l'année. Le prochain stage traitera de la karstologie appliquée aux professionnels. Il est organisé par Tristan Godet et aura lieu le 05, 06, 07 et 08 décembre dans le Vercors. N'hésitez pas à participer. Le calendrier est consultable sur le site du syndicat.

L'attestation de qualification en vue de l'obtention du DE JEPS Canyon (Martinho RODRIGUES)

Le SNPSC est en capacité de délivrer aux BEES 1^{er} degré option Spéléo l'attestation d'expérience pour les trois cents heures d'encadrement sportif et les cent cinquante heures d'actions de formation requises.

Cette attestation sera délivrée sans difficulté à tous les BEES 1^{er} degré option Spéléo en faisant la demande et en capacité de prouver la réalisation des 300 heures d'encadrement sportif du canyon et des 150 heures d'actions de formation. C'est-à-dire tous les BE ayant eu une pratique régulière et classique de l'encadrement professionnel du canyonisme, supérieure ou égale à 450 heures, au cours des trois dernières années. Notre raisonnement est le suivant : le SNPSC prend en considération le fait que notre activité professionnelle de tous les jours fait appel systématiquement à ces deux compétences complémentaires (capacité à guider et à former). Lorsque nous guidons un groupe, nous enseignons en même temps les techniques de progression et les connaissances spécifiques au milieu naturel afin d'apporter à nos clients l'autonomie nécessaire à la pratique responsable du canyonisme.

Il n'y a qu'une seule réserve. Il faut que les demandeurs de cette attestation utile à l'obtention du DE JEPS mention canyon par équivalence soient en mesure de prouver que leur pratique professionnelle du canyonisme utilise toutes les techniques contemporaines de progression et qu'ils respectent les dernières règles de sécurité en vigueur. Les futurs DE JEPS mention Canyon doivent obligatoirement être en mesure de guider et d'enseigner en appliquant les dernières techniques en vigueur.

Les BEES 1^{er} degré option spéléo/canyon sont les seuls professionnels de la branche des métiers à cordes à ne pas être contraints de participer à un recyclage obligatoire tous les 5 ou 6 ans. Et c'est très bien ainsi... Dans les textes de ce nouveau DE JEPS mention canyon le recyclage devient obligatoire. Tous ceux qui réclameront ce nouveau diplôme devront s'y soumettre.

C'est pourquoi, pour être totalement cohérents (comme nous avons la réputation de l'être...) et en phase avec les autres professionnels des métiers à cordes pratiquant le canyonisme, pour pouvoir délivrer cette attestation de qualification au plus grand nombre de demandeurs, nous sommes dans l'obligation de créer une petite contrainte qui se présente sous la forme d'un « recyclage » pour ceux qui ne réunissent pas d'emblée tous les critères nécessaires pour obtenir cette attestation d'expérience.

Si vous ne voyez aucun intérêt à demander cette équivalence, sachez que votre BEES 1^{er} degré Spéléo/canyon est valable à vie. Vous n'avez absolument pas besoin du DE JEPS mention canyon pour continuer à exercer votre profession !

Critères pour obtenir cette attestation d'expérience sans passer par le recyclage organisé par le SNPSC

Si votre pratique professionnelle correspond à un des deux critères suivants, vous obtiendrez l'attestation de qualification en vue de l'obtention du DE JEPS mention canyon par équivalence, sur simple demande, sans avoir à vous soumettre à un recyclage.

Critère 1 - Vous êtes professionnel de la spéléologie et du canyon. Vous avez obtenu votre BEES 1^{er} degré option spéléo en 2006 ou plus récemment encore. Vous pouvez justifier de trois années de pratique professionnelle dans le métier : c'est-à-dire que vous avez encadré au moins 450 heures de canyonisme au cours de ces 3 dernières années précédant votre demande d'attestation d'expérience. L'attestation vous sera délivrée sur simple demande.

Critère 2 - Vous êtes professionnel de la spéléologie et du canyon. Quelle que soit l'année de l'obtention de votre BEES 1^{er} degré option spéléologie, si vous avez participé en tant que cadre technique aux formations d'état (UF5 du BEES spéléo et UF6 du BEES escalade – au moins à une d'elles au cours des 3 dernières années précédant votre demande d'attestation de qualification) et si vous pouvez justifier de trois années de pratique professionnelle dans le métier au cours des 3 dernières années précédant votre demande d'attestation de qualification (c'est-à-dire que vous avez encadré professionnellement au moins 450 heures de canyonisme). L'attestation vous sera délivrée sur simple demande également.

Session de recyclage organisée en vue de l'obtention de l'attestation d'expérience.

Votre pratique professionnelle ne correspond à aucun des deux critères décrits dans le paragraphe précédent et vous désirez néanmoins obtenir l'attestation d'expérience ; ou vous rentrez dans les critères ci-dessus mais vous avez envie de suivre le recyclage. Le CF SNPSC va organiser plusieurs sessions de recyclage pour répondre à vos demandes. Vous pourrez participer à des sessions qui auront lieu près de chez vous ou sur des massifs plus éloignés (pour le plaisir d'aller découvrir d'autres secteurs de pratique). Les frais pédagogiques de ces recyclages pourront être financés par les organismes habilités : AGEFICE et FONGECIF. Nous vous communiquerons toutes les informations utiles pour faire les demandes et obtenir ces crédits de formation.

Démarches administratives pour obtenir l'attestation d'expérience en vue de l'obtention du DE JEPS mention canyon par équivalence:

Vous disposez alors d'un délai de 5 ans à compter de la date de création du DE JEPS mention canyon (30 juin 2011) pour demander l'équivalence. Mais si cette option vous intéresse ne tardez pas.

Faites parvenir au secrétariat du SNPSC, votre demande constituée de la manière suivante :

1 - Une lettre de motivation

2 - Une copie de votre BEES 1^{er} degré option Spéléologie

3 - Une copie de votre carte professionnelle.

4 - Si vous êtes travailleur indépendant : les copies des attestations d'assurance et déclarations fiscales de vos 3 dernières années d'activité. Si vous ne voulez pas que l'on sache quel bénéfice vous tirez de votre activité, vous pouvez noircir les chiffres...

5 - Si vous êtes travailleur salarié : une copie des fiches de paye des 3 dernières années et l'attestation de l'employeur mentionnant le volume d'heures de pratique professionnelle du canyonisme.

6 - Tout autre document susceptible de prouver votre pratique professionnelle et mettant en évidence le volume d'heures de guidage et heures de formation réalisées au cours des 3 dernières années.

La procédure est simplifiée pour les BE syndiqués, à jour de leur cotisation puisque le SNPSC possède déjà un certain nombre de ces informations comme la copie de vos diplômes et les attestations d'assurance RC Pro. Seuls les éléments des points 1, 3 et 5 devront être transmis au secrétariat.

Résultat du test du nœud de « Y » à base de chaise double (Christian BOUILHOL)

En septembre dernier, j'ai passé 5 journées avec Isabelle FOUQUET (BE spéléo), Sylvain BORIE (BE spéléo), et Vincent LECONTE (Guide Haute Montagne) sur la tour d'essai de l'ENSA à Chamonix.

Nous agissons au nom du DPMC (Développement et Promotion des Métiers sur Cordes) qui est l'organisme qui délivre les CQP cordistes (Certificats de Qualification Professionnelle Cordistes).

Nous avons testé en dynamique et en traction lente de nombreux nœuds sur cordes (10,5mm) et sur sangles, dans des mousquetons et sur des structures (cylindre, IPN).

Dès que le document sera mis en forme nous le diffuserons largement et notamment au SNPSC qui pourra le diffuser à son tour...

Lors de ces tests nous avons testé le chaise double, appelé aussi Y en chaise.

Après l'avoir trituré de tous les côtés, nous avons voulu connaître son comportement lorsque l'on se longe dans une de ses ganses. Si en traction lente nous n'avons rien vu, le test en dynamique nous a plus que surpris...

Nous avons longé la gueuse de 100 Kg (norme cordiste oblige !) sur une des ganses, puis nous avons descendu **lentement** la gueuse comme le ferait une personne qui voudrait s'asseoir dans son harnais longé dans une ganse du Y en chaise.

Et là, malgré que le nœud soit parfaitement réalisé et serré, la ganse glissa et notre gueuse se retrouva 5m plus bas !

Nous avons cherché à reproduire le cas mais sans succès...

Notre programme de tests étant très ambitieux nous n'avons pas pu nous pencher plus sur cet étrange phénomène !!

Sylvain en parle à l'EFS avec qui il avait déjà fait des tests sur le Y en chaise.

Comme, il fallait absolument comprendre, Sylvain BORIE et Gérard CAZES réservent 2 autres journées à l'ENSA les 3 et 4 novembre 2011.

Après quelques essais nous avons réussi à reproduire le glissement du nœud de chaise lorsque l'on est longé dans une seule ganse et cela quelque soit le diamètre de corde (8 mm, 9 mm et 10.5 mm)

Dans l'immédiat, en attendant la fin de ces essais et leur publication intégrale nous proposons que le Y en chaise ne soit plus utilisé et soit remplacé par un Y en huit ou par un fusion.

Navigation icons: back, forward, search, and a logo with an 'X'.

<http://www.aventureverticale.com/> Infos, notices, et +

En vente uniquement chez votre spécialiste en France et en Europe

Produits techniques

Nouvelles durées de vie potentielles de nos E.P.I

AVENTURE VERTICALE

Nouvelle sous-combinaison Arbas

Aventure Verticale, un fabricant français au service de votre passion...
AV crée et produit du matériel pour la spéléo, le canyon et l'escalade à Cholet (49300)